



**PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING**



**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur Cédric DE PRAETER**, Rue Warloche 7 à 7911 Buissenal et

Madame Pauline PLUME, Rue du Butor 2A à 7760 Molembaix.

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Hacquegnies)**, Rue des Ecoles et cadastré section B n° 418L.

Le projet consiste en **LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET D'UN CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE**

et présente les caractéristiques suivantes : composée d'un volume principal à deux versants pour la partie habitation : 14m sur 8m90, d'un volume secondaire à deux versants également pour la partie professionnelle : 8m40 sur 7m, liaison par un volume à toiture plate. Habitation comprenant l'ensemble des pièces de vies traditionnelles, garages au sous-sol ainsi que caves. Utilisation d'une tuile terre cuite à onde ton gris foncé, parement en briques terre cuite ton rouge nuancé, bardage en bois pour le volume de liaison, châssis PVC de ton gris.

Art. R. IV. 40-2 – 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/09/2020 au 28/09/2020 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.